

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du jeudi 30 juin 2022

Date de convocation : 24 mai 2022	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 12 juillet 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-16**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2021 (1^{ère} tranche, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le TRENTE du mois de JUIN, jeudi à 10 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 24 mai 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2021 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2021, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a voté un montant de travaux de 2 448 600 euros (HT), montant ramené à 1 967 222 euros par le Comité, le 4 avril 2022.

M. le Président propose au Bureau d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2021 du sous-programme A du FACÉ, soit 531 500 euros (HT) à une première tranche composée des 23 opérations suivantes dans le programme ER 2021 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER024-1006	Aulnay-de-Saintonge	Mine d'Argent	10 700
ER032-1001	Ballon	Bourg	65 200
ER032-1006	Ballon	Rue des Rampots	17 400
ER086-1033	Chaniers	La Grande Combe	18 500
ER110-1026	Clérac	Le Haut Maine	5 800
ER118-1000	Corignac	La Ferrière	4 100
ER172-1030	Gémozac	Route de St-Germain-du-Seudre	51 600
ER175-1005	Germignac	Chazelle	9 800
ER180-1000	Gourvillette	RD224	44 100
ER212-1001	Louznac	Rue du Bourg	14 400
ER245-1003	Montroy	Grande Rue	10 600
ER261-1007	Neuvicq-le-Château	Revetizon	8 100
ER275-1001	Pessines	La Mission	71 900
ER280-1005	Plassay	La Grande Forêt	18 500
ER344-1007	St-Hilaire-de-Villefranche	Avenue de Cognac	37 800
ER373-1028	St-Médard-d'Aunis	Les Touches	7 300
ER404-1013	St-Simon-de-Pellouaille	Chemin des Séguineries	5 800
ER413-1001	St-Vivien	Moulin de la Pierre	19 600
ER426-1002	Le Seure	Le Mardry	26 200
ER457-1004	Vandré	Les Carrières	62 000
ER462-1003	Vénérand	La Grande Bauche	300
ER464-1000	Vergné	Rue de l'Eglise St Martin	11 200
ER464-1001	Vergné	Rue des Grands Chaumes	10 600
Total			531 500



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*